RENNES

AUJOURD'HUI

13 h. 30 : Palais de Justice, audience de la Cour d'Assises. Affaire Alexandre Lebreton, accusé de parricide. Ministère public, M. Lesage. Défenseur, Me Le Douarec.

13 h. 30 : Palais de Justice, audience du Tribunal correctionnel et de la Cour d'Appel.

17 h. 30 : Théâtre municipal, concert de la Société des Concerts du Conservatoire.

LE ROYAL, à 14 h. : *L'homme qui cherche la vérité* (pas de soirée) ; LE FRANÇAIS, 14 h. 30 et 20 h. : *La femme que j'ai le plus aimée*; EXCELSIOR, 14 h. 45 et 20 h. : *L'enfer du jeu* ; SELECT, 14 h. 45 : *Un soir d'escale* ; CELTIC, 14 h. 30 et 20 h. : *La femme du boulanger* ; TOUR D'AUVERGNE : relâche.

L'AN PASSÉ A RENNES...

2.168 naissances contre 2.264 décès

« La statistique ne voit que les chiffres et n'en recherche pas la moralité », tel était du moins l'avis d'un avocat célèbre qui n'a certainement pas voulu insinuer qu'aucun enseignement ne pouvait être tiré du relevé méthodique des faits sociaux. On établit d'abord les chiffres et après on philosophe, si leur simple lecture n'impose pas suffisamment d'enseignement.

Nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de présenter à nos lecteurs le tableau démographique de notre ville au cours de l'année 1942 et de le mettre en parallèle avec celui de l'année précédente.

Enfants légitimes : *Garçons*, 819 *contre* 795 *en* 1941 ; *filles*, 854 *contre* 740. *Total :* 1.773 *contre* 1.535.

Enfants naturels : *Reconnus*, 83 *contre* 65 ; *non reconnus*, 352 *contre* 249. *Total :* 435 *contre* 314.

Total général des naissances : 2.168 *contre* 1.849 *en* 1941.

Il y eut 90 *enfants mort-nés contre* 101 *en* 1941, *et* 312 *enfants mis en nourrice à la campagne contre* 223 *en* 1941.

En 1942, 853 *mariages ont été contractés contre* 720 *en* 1941, *et* 42 *divorces ont été prononcés.*

Enfin, 2.264 *décès ont été enregistrés à l'Hôtel de Ville contre* 2.481 *en* 1941 *et* 3.123 *en* 1940.

L'excédent des décès sur les naissances est donc, en 1942, *de* 96 *contre* 632 *en* 1941 *et* 1.209 *en* 1940.

COUR D'ASSISES

Cinq ans de réclusion à un père indigne

La Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, présidée par M. le conseiller Delrieu, qu'assistaient M. le conseiller Bouriel et M. le juge Jarry, avait à juger hier deux individus inculpés d'attentats à la pudeur : Le Du Pierre, 39 ans, manœuvre, domicilié 2, cité Pasteur à Dinard et son neveu Frontin Denis, 20 ans, jardinier au Minihic-sur-Rance. Ces attentats avaient été commis sur la personne d'une enfant de moins de 13 ans, fille légitime du premier accusé.

M. le président Delrieu ordonna le huis clos. Après audition des témoins et du docteur Maigné, médecin légiste à Saint-Servan-sur-Mer, le réquisitoire fut prononcé par Me Garnier, avocat général et la plaidoirie par Me Gasnier-Duparc, du barreau de Saint-Malo.

Le jury répondit affirmativement aux trois questions qui lui furent posées sur la culpabilité des accusés, mais leur accorda le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, le père indigne a été condamné à *cinq ans de réclusion* et Frontin à *trois ans de prison*. En outre, Le Du est déchu de la puissance paternelle.

***

Aujourd'hui, à 13 h. 30, les jurés seront appelés à juger le jeune Alexandre Lebreton, qui, le 8 août dernier, à Domalain, tua son père, cultivateur au lieu dit La Tuilerie.

LES CONFÉRENCES

« LE SCULPTEUR ARNO BREKER » causerie en langue française (Institut allemand)

Le vendredi 12 février, à 20 heures, l'Institut Allemand organisera, au Palais de Justice, une conférence en langue française sur Arno Breker, le célèbre sculpteur allemand de l'actualité. Le conférencier sera le Dr Alfred Hubertus Bolongaro-Crevenna, de l'Institut Allemand de Paris.

M. Bolongaro, Munichois, a publié un livre très intéressant sur les figures saillantes de l'époque gothique à Munich. Il travaille à un livre qui comprendra toute l'histoire culturelle de la ville de Munich. Ses conférence à la T. S. F. allemande ont réussi à éveiller, dans le grand public, un vif intérêt pour la vie sociale du moyen âge et des temps modernes.

L'Institut Allemand est heureux de pouvoir présenter au public rennais, par la bouche de ce conférencier, un sculpteur dont la gloire a franchi depuis longtemps les frontières de l'Allemagne et qui a été en relations avec les grands artistes français, avec Rodin, Maillol et Despiaux. On se rappelle la belle exposition de ses œuvres, inaugurée au printemps de l'année passée, à Paris, à l'Orangerie des Tuileries. La conférence sera accompagnée de projections représentant les sculptures de Arno Breker.

« LA JOIE DE VIVRE » par Jean-Louis Bertrand (Rencontres du Lundi)

Parler à notre époque de la joie de vivre est une gageure qui n'a pas effrayé l'auteur d'Arabelle, M. Jean-Louis Bertrand. Il s'est tiré fort élégamment de sa « rencontre » avec les étudiants qui avaient, en grande majorité, envahi, lundi dernier, la grande salle de l'Hôtel de France.

L'amour, la poésie, la vie, la France constituèrent le fond de cette causerie faite sans plan défini, avec une insouciance de poète et un dédain prétendu de toute logique.

Excellente conclusion, de surcroît, à l'adresse des jeunes : « Ne soyez pas des pantouflards, mais des lutteurs et vous connaîtrez la joie de vivre! »

AVIS OFFICIELS DE LA PRÉFECTURE RÉGIONALE

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES DES TRAVAILLEURS DE FORCE TOUTES CATEGORIES, EN VUE DE LA PERCEPTION DE LEURS SUPPLEMENTS MENSUELS DE VIN.

Les travailleurs de force toutes catégories sont tenus de se faire inscrire obligatoirement entre le 8 et le 15 de chaque mois, chez un détaillant de leur choix, en vue de la perception de leurs suppléments de vin contre remise d'un coupon de la feuille spéciale de ticket.

Pour le mois de février, inscription contre remise du coupon VI (chiffres romains).

Les travailleurs de force de la deuxième catégorie prendront deux inscriptions contre remise des deux coupons n° VI.

La Préfecture communique :

SANCTIONS

Un certain nombre de producteurs n'ont pas livré, en octobre ou Novembre, les quantités de beurre correspondant à l'importance de leur cheptel. Conformément aux instructions de la Felkommandantur, une amende correspondant à dix fois la valeur des quantités de beurre non livrées leur sera infligée. D'ores et déjà, et conformément à l'arrêté du 5 août 1942, de M. le Préfet de la Région de Bretagne, M. le Président du Comité de Gestion a infligé une amende de 2.000 francs aux producteurs dont les noms suivent :

M. Rescan Ernest, la Réauté, Saint-Gilles; Mme veuve Bazin, Caillardière, Guipel; MM. Bailleul Pierre, La Lande; Coudray, Bécanière; Denoual Marcel, Rébinard; Delaunay Jean, Montelaire; Duromais, Bois Gros; Desgranges Pierre, Boussonnière; Lagrée Georges, Reboursière; Mallé, Corbelière; Thébault, Piltière, tous de Javené; Neveu Charles, Morinais, Livré-sur-Changeon; Bossard Jean, Communais; Rebillard Al., Haut-Plessis; Roullé François, Bellais; Touffet François, Astas, tous de Mordelles; Peigné, Les Vaux du Meu et Briand Louis, l'Ourme, de Montfort-sur-Meu; Duclos Pierre, Chesnaie et Gaubert Valentin, Planzière, de Guipel; Mme Crouton Anne, Haute-Vallée, Domalain, M. Vilboux Roger, Châteaux; Mme veuve Thual, aux Gages; MM. Thual Ange, aux P. qui Donne;Sauvé Ange, Launay; Mme veuve Roussin, Launay-Simon; Mme veuve Robiniaux, Haut-Coudray; MM. Rouault Jean Mauvoisinière; Renaudin Albert, Besnard; Marqué Joseph, Housset; L'Homme Jean, Bariais; Lepetit Isidore, Clos Guen; Lemarchand Léon, Launay-Haie; Lefeuvre Joseph, La Vigne; Mme veuve Lhomme, Haie Régnier; MM. Grumard Pierre, Saint-Wnat; Gauthier Louis, Coudray; Fontaine François, Landes; Eveillard Pierre, Couzet; Mme veuve Chilou Amand, Bas-Coudray; MM. Berrer Jean, Haie-Pavée; Besnier J., Bremaudan; Champalanne, Louvelais; Burel Louis, Mottais; Briand Emile, La Marche; Briand Bertrand, Ecorgnais; Bigot Jean, Launay; Bourdet Jean, Guaudais, tous de Bédée.

D'autre part, les amandes ci-après ont été également infligées aux cultivateurs de Montfort-sur-Meu dont les noms suivent :

MM. Codet Pierre, Saint-Lazare, 1.950 fr.; Bossard Pierre, La Prise, 1.77 fr.; Berrault Isidore, Ville Begasse, 900 fr.; Leroux Alfred, Galordan, 1.950 fr.; Bouétard Désiré, Coulon, 1.395 francs.

Avis divers

TITULAIRES D'HYPOTHEQUES

Il est porté à la connaissance des titulaires d'hypothèques et de privilèges sur les immeubles, dont la liste suit, qu'il leur est ouvert un délai de trois mois pour faire valoir leurs droits sur l'indemnité dûe aux propriétaires pour la démolition des constructions.

Saint-Jacques-de-la-Lande. — Château de la Latte, appartenant à M. Tréluyer; La Haute Ville, à M. Bidan; Le Pélerinage, à M. Mesnage ; Le Temple du Cerisier, à M. Conan; Moc Souris, à M. Jacqueline; Le Pélerinage, à M. Rialland; La Haute-Vigne, à M. Hubert; Le Pélerinage, à Mme Bousquet; La Basse-Calvenais, à Mme Coquelin; Le Bois Jean, Mlle Cloteau; Le Temple du Cerisier, La Chambre de Commerce de Rennes; Le Temple du Cerisier, consorts Piron; Le Pélerinage, commune de Rennes.

Chartres-de-Bretagne. — La Motte, appartenant à M. Bodin.

Bruz. — Roesnel, appartenant aux consorts Joubaire.

Pleurtuit. — La Charlottais, appartenant à M. Douard; La Charlottais, à Mme Dutertre; La Ville-ès-Piès, à M. Villalon.

Gaël. — Route de Concoret, appartenant à Mme Perrin.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour le recrutement de deux chefs-cantonniers du Service ordinaire et de la Navigation dans le département d'Ille-et-Vilaine, s'ouvrira à Rennes, le 15 avril 1943, dans les conditions fixées par l'arrêté du 18 janvier 1937 de M. le ministre des Travaux publics.

Les candidats devront adresser une demande d'inscription, accompagnée des pièces prescrites, avant le 1er avril, à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 3, rue de Fougères, à Rennes. L'envoi de tous renseignements complémentaires sera fait sur simple demande, accompagnée d'un timbre pour la réponse.

A TRAVERS LA VILLE

Asphyxié par le gaz. — M. Louis Le Terrier, correcteur d'imprimerie, a été trouvé mort, hier, asphyxié par le gaz, en son domicile, 25, rue Richard-Lenoir. L'enquête conclut à un accident.

L'électricien est-il tombé à l'eau ? — Le 30 janvier, le commissariat était avisé qu'un inconnu venait de tomber accidentellement dans la Vilaine, quai de la Prévalaye, à la hauteur du boulevard Sébastopol. Des recherches avec l'aide de la police et des pompiers devaient demeurer vaines.

On ignore encore s'il s'agit de M. Pourchasse électricien, rue Paul-Louis-Courrier, qui n'a pas reparu depuis cette date à son domicile, rue Denis-Papin, et dont la bicyclette a été retirée de la Vilaine ces jours derniers.

Les vols. — Amélie Robiou, née le 20 août 1910 à Pleumeleuc, domiciliée 75, rue de Brest, a été mise à la disposition du parquet pour vol d'un portefeuille contenant 500 francs.

On a volé. — Un poste de T. S. F., un réveil et des produits d'alimentation chez M. Jean Guitton, 27, rue de Piré; 25 à 30 mouchoirs dans le jardin de Mme Bodin, 240, rue St-Malo, deux roues de bicyclette à M. Pierre Lesage, 32, boulevard de Chézy; 45 tickets de chocolat et 15 tickets de farines composées chez Mlle Robert, épicière, 40, rue St-Martin; une paire de souliers, à l'étalage de M. Albert Bigot, cordonnier, 12, rue St-Melaine; les bicyclettes de MM. Georges Hervé, de Treffendel et Daniel Paty, 3, rue de l'Alma.

Pour vol d'une paire de sabots commis en gare, plainte a été portée contre Joseph Hervigot, 53 ans, manœuvre, 23, rue Saint-Hélier.

UN APPEL AUX AGRICULTEURS

PRODUISEZ DES GRAINES OLEAGINEUSES

La France manque de matières grasses.

Pour parer aux graves conséquences qui peuvent résulter de cette situation, *un très gros effort doit être fait pour produire les huiles indispensables à la vie du Pays.*

N'oubliez pas d'ailleurs que vous êtes désormais tenus de récolter sur vos exploitations les matières grasses d'origine végétale qui vous sont nécessaires.

Votre *devoir* et votre *intérêt* vous conseillent donc :

1°) *de conserver, pour la production de la graine, le tiers de la surface occupée par vos navettes et vos colzas d'hiver ;*

2°) *de cultiver des oléagineux de printemps* sur les parcelles inoccupées dont vous pourriez disposer à la fin de l'hiver.

I. — LA CULTURE DES OLEAGINEUX DE PRINTEMPS VOUS INTERESSE TOUS

Mais elle intéresse plus spécialement :

1° *Ceux qui n'ont semé ni navette ni colza d'hiver, et qui sont, de ce fait, dans l'obligation de réaliser leur imposition de graines oléagineuses par des cultures de printemps ou d'été ;*

2° *Ceux dont les ensemencements ont été détruits par une calamité agricole, qui sont également tenus de les remplacer par des semis de printemps ou d'été et à qui de la semence sera fournie gratuitement*, s'ils ont passé un *contrat* avec un organisme stockeur ;

3° *Ceux dont l'imposition en avoine est particulièrement lourde et qui pourront la remplacer par un nombre égal de quintaux de graines oléagineuses, cette substitution étant acquise par la passation d'un contrat spécial, sous la seule condition que la surface ensemencée soit d'au moins 50 ares.*

II. — ESSAYEZ LA CULTURE DE L'ŒILLETTE

Parmi les plantes oléagineuses de printemps, donnez votre préférence à *l'œillette*, dont la semence vous sera fournie par les organismes stockeurs de votre département et que vous cultiverez en vous conformant aux conseils suivants, donnés par M. Diehl, directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes :

Utilisez la variété dite « *œillette aveugle* ».

Semer, dès le 15 mars, en sol sain, finement émietté et, si possible, bien fumé, ayant porté une culture sarclée, un trèfle ou une plante enfouie de bonne heure, comme engrais vert.

Effectuer de préférence les semis en lignes distantes de 0 m. 50 au plus et *ne pas trop enterrer la graine* (1 cm. au maximum).

Ne pas employer plus de 3 kilos de semence à l'hectare, en prenant soin de la mélanger à une matière inerte (sable ou cendre), qui en facilitera l'épandage.

Biner le plus souvent possible et aussi longtemps que l'on peut pénétrer dans la culture sans y provoquer de dégâts.

Démarier quand la plante aura 4 *feuilles* et laisser un plant tous les 10 cms environ.

A la dernière façon faire un léger *buttage*.

Récolter quand la majorité des fruits ou capsules auront une couleur brune. Pratiquer de préférence l'arrachage à la main, faire des javelles et les mettre en moyettes très solides qui sècheront sur le champ.

Transporter la récolte avec précaution pour éviter les pertes de graines et effectuer le *battage* au fléau, sur une bâche.

Bien nettoyer la graine et la conserver en couche mince, de 10 centimètres d'épaisseur au plus, et qui sera fréquemment remuée.

Se rappeler enfin qu'une culture soignée peut donner normalement 15 quintaux de graines à l'hectare.

III. — *LA CULTURE DE L'ŒILLETTE EST AVANTAGEUSE*

1° *Le quintal de graines livrées vous sera payé à un prix qui ne pourra être inférieur au triple de celui du blé* et qui sera *majoré d'une prime de 300 francs si vous avez souscrit un contrat ;*

2° *En plus de ce prix rémunérateur*, vous profiterez des *avantages en nature suivants :*

A) attribution, à titre onéreux, de 50 kilos de *tourteaux* par 100 kilos de graines livrées ;

B) attribution, à titre onéreux et par quintal de graines livrées : de 6 kilos d'*huile* pour les 5 premiers quintaux; de 5 kilos du cinquième au dixième quintal; de 4 kilos par quintal supplémentaire, sans limite.

La moitié de l'attribution totale d'huile pourra être remplacée, à votre gré, par une attribution de *savon*, faite à raison de 2 kilos de ce produit pour 1 kilo d'huile.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous :

soit à la Direction des Services Agricoles de votre département;

soit à votre Union Régionale Corporative Agricole;

soit aux bureaux des Services de Propagande des Oléagineux, dont voici les adresses :

pour l'Ille-et-Vilaine, 52, rue Poulain-Duparc, à Rennes (téléphone 41-93);

pour le Finistère, 16, rue Bourg-les-Bourgs, à Quimper (téléphone 04-95);

pour les Côtes-du-Nord et le Morbihan, 69, rue Nationale, à Pontivy (téléphone 87).

Le Directeur Régional de la Production Agricole,
G. PETIT.

NOS SPECTACLES

« Un trou dans le mur »

Au profit des prisonniers de Saint-Aubin, en présence de M. le chanoine Harant, curé de la paroisse, de ses vicaires, de M. le chanoine Garnier, de la Métropole du R. P. Jumel et de nombreuses personnalités, dimanche après-midi, salle Saint-Gabriel, l'Hermine Théâtrale Rennaise présentait la célèbre comédie d'Yves Mirande : Un Trou dans le M...

Et ce fut un nouveau grand succès à l'actif de l'excellente compagnie dramatique que dirige avec tant de compétence M. Albert Loyer. Aussi, est-ce de tout cœur que nous avons applaudi Mlles A. Carimalo, exacte et pittoresque en une Artémise croquée sur le vif, M. Simon, séduisante, M. Loyer, véridique, MM. J. Thorigné, très racé, E. Brogi, au jeu très pur, H. Bourge, savoureux, A. Roger, fort adroit, R. Thorigné, agréable, et Mlle J. Tison, Mme M. Jouanin et MM. Y. Marchand, M. Gautier, utilités très compréhensibles. Toutes et tous sont à féliciter pour la ferveur et le zèle désintéressé avec lequel ils interprètent leurs personnages. La foi artistique et la flamme scénique qu'ils partagent avec leur directeur leur permettent de triompher dans toutes leurs entreprises.

Grâce à eux, les prisonniers de Saint-Aubin auront un peu de joie et de bien-être. Grâce à eux et aussi grâce à M. Perriqault qui, pendant les entr'actes, conduisit une vente aux enchères avec un brio à faire pâlir de dépit le plus habile des commissaires-priseurs !...

PAUL YOREL.

Au Cercle Chansonnier Rennais

Il se confirme que le Cercle Chansonnier Rennais donnera deux matinées des plus attrayantes les dimanches 14 et 21 février, à l'Hôtel de France, *à 16 heures 30 précises*. Entrée sur présentation des cartes d'adhérents. Du charme, de la variété, du *bel canto* même et un tantinet de... rosserie, ainsi se présentent ces spectacles toujours si attendus.

MATINÉES ET SOIRÉES

Aujourd'hui, à 17 h. 30, au Théâtre TROISIEME CONCERT TRADITIONNEL DE LA SOCIETE DU CONSERVATOIRE

Nous rappelons que c'est aujourd'hui à 17 h. 30 qu'a lieu ce concert, dont nous avons publié le programme.

Prix des places : de 4 à 30 fr. Location au théâtre, de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h.

Camouflez vos lumières de 19 h. 4 à 7 h. 31

COUR D'APPEL

Vol de poules. — Le jeune B... M... fut condamné le 21 novembre dernier, par le tribunal correctionnel, à un mois de prison pour vol de poules commis à Messac. Plaidoirie de Me Leroyer. La Cour confirme.

Ouverture d'atelier sans autorisation. — M. Jules Boleyres, ouvrier artisanal, avait ouvert, 1, place de la Mission, un atelier sans avoir sollicité l'autorisation préfectorale. Le tribunal correctionnel le condamna à 1.200 francs d'amende. M. Boleyres fait appel. L'autorisation lui fut délivrée quelques semaines après que les poursuites eurent été engagées. Il démontre sa bonne foi. La Cour ramène l'amende à 16 francs et accorde le sursis.

DEM. pour Rennes : MANŒUVRES, TERRASSIERS, MAÇONS, MENUISIERS. plus hauts salaires. S'adresser PI - PARK, rue de Lorient, RENNES. Siemens - Bau - Union.

ON DEM. 15 cordonniers, 15 manœuvres, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des électriciens, des mécaniciens, des tourneurs. Se présenter, 2, rue Martenot, RENNES.

ETAT CIVIL DE RENNES

NAISSANCES

9 février. — Anne Le Roux, 24, boulevard Volney; Serge Moussart, 4, rue Adolphe Leray; Jeannine Lepinay, 76, rue Paul Féval; Madeleine Renault, 2, rue Châteaurenault; Jean-Pierre Berthelot, 24, boulevard Volney.

DECES

9 février. — Robert Uriot, 36 ans, employé aux chemins de fer, marié, 108, rue de Paris; Germaine Coudert, 30 ans, cultivatrice, célibataire, 108, rue de Paris; Joseph Delaunay, 38 ans, cultivateur, célibataire, 108, rue de Paris: veuve Cogrel, née Roussel, 73 ans, 77, rue de l'Alma; Mme Roger, née Brindejon, 28 ans, 15, rue de Vincennes; Julien Trevet, 88 ans, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, veuf, 47, boulevard de Sévigné.

JANZÉ

FOOTBALL. — Dimanche dernier, en Championnat de Bretagne, les Volontaires Janzéens ont fait match nul, 1 à 1 avec l'Espérance de la Bouexière.

BOURSE DE PARIS

SEANCE DU 9 FEVRIER

Le repli s'accentue dans tous les compartiments et rares sont les valeurs qui, aujourd'hui, réussissent à faire bonne contenance. Les déchets les plus importants sont enregistrés dans le groupe électrique et dans celui des Obligations varient fort peu.

Banque René LOYER.

LA RADIO

PROGRAMME DE RADIO-PARIS DU JEUDI 11 FÉVRIER

7 h. : Informations. ◆ 7 h. 15 : Culture physique. ◆ 7 h. 30 : Concert matinal. ◆ 8 h. : Informations. ◆ 8 h. 15 : Les chansons de charme. ◆ 9 h. : Informations. ◆ 11 h. 30 : Françoise découvre la musique. ◆ 11 h. 45 : Beauté mon beau souci ! ◆ 12 h. : L'orchestre Richard Blareau. ◆ 13 h. : Informations. ◆ 13 h. 20 : Déjeuner concert. ◆ 14 h. : Informations. ◆ 14 h. 15 : Le fermier à l'écoute. ◆ 14 h. 30 : Leçon de musique. ◆ 15 h. : Informations. ◆ 15 h. 15 : « Au soir de ma vie ». ◆ 15 h. 30 : Les nouveautés symphoniques. ◆ 16 h. : Villes et voyages. ◆ 16 h. 15 : Un peu de variété. ◆ 17 h. : La France coloniale. ◆ 17 h. 15 : Leila Ben Sedira. ◆ 17 h. 30 : L'ensemble Lucien Bellanger. ◆ 18 h. : Jazz de Paris. ◆ 18 h. 30 : Les jeunes copains. ◆ 18 h. 45 : Jacques Mamy. ◆ 19 h. : Ensemble Pauline Aubert. ◆ 19 h. 30 : La France dans le monde. ◆ 19 h. 45 : La minute du travail. ◆ 19 h. 50 : Jean Lumière. ◆ 20 h. : Informations. ◆ 20 h. 20 : Le grand orchestre de Radio-Paris. ◆ 21 h. : Nos prisonniers. ◆ 21 h. 15 : Le grand orchestre de Radio-Paris (suite). ◆ 22 h. : Informations. ◆ 22 h. 15 : L'orchestre de casino de Radio-Paris. ◆ 23 h. : « Paluche », sketch radiophonique. ◆ 23 h. 15 : Roger Bourdin. ◆ 23 h. 30 : Trio Pasquier. ◆ 24 h. : Informations. ◆ 0 h. 15 : Le cabaret de minuit. ◆ 1 h. : Concert symphonique.

AUDITEURS BRETONS ECOUTEZ RENNES-BRETAGNE

JEUDI 11 FÉVRIER. — 1° *Nécessité d'une action économique dans le cadre provincial*, causerie par GUERCHET; 2° Les relations entre la Cornouailles britannique et la Bretagne, GOULC'HEN AR PAGAN; 3° Revue de presse, par Georges LEMÉE.

Mains mortes au réveil

C'est la sensation pénible que connaissent les femmes affligées d'une mauvaise circulation. Cet ennui disparaît lorsqu'on prend des gouttes FLORIDES, préparation végétale qui rend de grands services aux femmes, notamment à l'époque du retour d'âge. Le flacon de gouttes FLORIDES : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes FLORIDES faites usage des comprimés FLORIDES, même formule, même efficacité, 12,25 ttes Phies.

L'Ouest-Eclair

FOOTBALL

AUTOUR DE L'ÉQUIPE DE BRETAGNE

Un lecteur dans une longue et intéressante lettre où, se rangeant à notre avis, il déplore la pauvreté de notre football strictement défensif, donne son avis sur l'équipe de Bretagne. Bien que nous ne le suivions pas lorsqu'il dit qu'il faut se passer le plus possible des Stadistes Rennais — dont l'équipe ne rend pas, c'est vrai, mais qui sont les seuls à posséder l'expérience des grandes rencontres, il ne faut pas l'oublier — nous allons reproduire la liste des joueurs qu'il propose et l'équipe qu'il adopte finalement :

Comme goals nous avons : Bourhis (S. M. Douarnenez), Roussain (Armor de Brest), Guimbard (Stade Rennais U. C.) ; arrières : Bordier (S. R. U. C.), Juguet (S. Lesneven), Hamon (U. S. Servannaise M.), Lequiec (U. S. Servannaise M.) ; demis : Lazennec (S. R. U. C.), Pronost (A. S. Brest), Gouédard (S. Briochin), Goasguen (S. Morlaix), Tudal (U. S. Douarnenez P.), Le Reste (A. S. Brest), Delattre (T. A. Rennes) ; avants : Lavanant (A. S. Brest), Kériven (S. Morlaix), Yhuel (C. E. P. Lorient), Le Bris (U. S. Douarnenez P.), Piriou (S. Morlaix), L. Abautret (S. Lesneven), Guérin (T. A. Rennes), J. Bariou (U. S. Douarnenez P.), E. Abautret (S. Lesneven), V. Bariou (U. S. Douarnenez P.), Lars (A. S. Brest), Combot (S. R. U. C.), Renaudier (U. S. Servannais M.).

Il faut faire un choix : Bourhis ou Guimbard ; Bordier, Juguet ; Pronost, Lazennec, Gouédard ou Tudal ; Lavanant, Yhuel, Guérin, Le Bris, V. Bariou.

Grande homogénéité de l'aile Pronost-Lavanant Yhuel et de l'aile Tudal-Le Bris-Bariou. Sans parler de leurs qualités techniques, tous ces hommes ont la foi, ils jouent l'attaque et je crois, savent marquer des buts.

Il y a peut-être du bon dans cette « révolutions », mais aussi beaucoup de mauvais. Il faut compter sur le dépaysement de footballeurs peu entraînés par un championnat de crise aux finasseries et à la cadence des Delfour, Blondel, Mandaluniz et Cie. Si inconstants que soient les « pros » rennais ils sont, quand même, les seuls en Bretagne, à « connaître la musique ». Et avec eux, les de Saint-Hilaire, Yhuel, Guérin, Lavanant, qui ont eu le temps et les moyens de s'adapter. L'équipe de notre correspondant échapperait à notre critique si Bretagne-Normandie était un simple match amical — comme le fut le dernier Bretagne-Anjou — mais ce ne sera pas le cas le 21 février prochain. Des essais, très bien, de la hardiesse, autant qu'on voudra, mais point trop n'en faut lorsque le prestige d'une province se trouve engagé : voilà notre avis. Nous ne nions pas les qualités des Juguet, Pronost, Gouédard, Tudal, Le Bris et V. Bariou ; nous craignons seulement, que trac et inexpérience leur jouent un vilain tour. Un ou deux nouveaux peuvent se ressaisir lorsqu'ils sont encadrés d'anciens ; quatre ou cinq c'est une autre histoire !

(3-4) LE FARFADET.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

LES RENCONTRES DE DIMANCHE

Le Havre A.C.-Fives; Sochaux-Rouen; Le Mans-Troyes ; Rennes-Racing ; Amiens-Reims; Lille-Red Star; Girondins-Excelsior; Stade Français C.A.P.-Lens. 0

Dimanche, 15 h., à Rennes au Parc des Sports *Championnat de France Interrégional* RACING-CLUB DE FRANCE contre STADE RENNAIS

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

A RENNES. — U. S. Rémoise et Marcillaise bat U. S. Senonnaise : 8 à 1. 4

A CHATEAUBOURG. — J. S. Châteaubourg (1) et U. S. de Bais (1) : 4 à 4.

U. S. de Bais (mixte) bat J. S. Châteaubourg (2) : 5 à 4. (4)

A Rennes : Association Rennaise Sportive (1) bat Volontaires de Romillé (1), 4 à 1.

Association Rennaise Sportive (J.C.) bat Cadets de Bretagne (J.C.), 2 à 1.

Association Rennaise Sportive (Juniors) bat Assoc. Cheminots Rennais (Juniors A) par forfait. 4

AU TRONCHET. — U. S. du Tronchet bat U. S. de la Fresnais, à 0. 4

MATCHES AMICAUX

A NOZAY. — Sur le terrain du Pâtis-Jourdeau, l'Etoile Sportive du Grand-Fougeray (1) a battu le Sporting-Club Nozéen (mixte), par 4 à 3.

DEMANDE DE MATCHES

Equipe 1re de l'A.S.N.D. de Bain sur son terrain les 14 et 21 février. Ecrire à M. Duckaert, secrétaire (tél. 10). 4

J. S. Châteaubourg (1 et 2) le 14 février. Ecrire à M. Police ou téléphoner au 8, à Châteaubourg. (4)

CYCLISME

COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

Licences

Les clubs sont avisés qu'aucune licence ne sera délivrée si les conditions ci-dessous ne sont pas remplies :

1° Une demande convenablement remplie et signée du président du club.

2° Une photo format carte d'identité.

3° Le numéro de la carte sportive.

4° Pour les cadets et juniors, le certificat d'aptitude aux sports et le B. S. N., étant bien entendu que la natation n'est pas obligatoire pour les localités ne possédant pas de bassin de natation ni de piscine.

Les demandes de licences devront, obligatoirement, parvenir au Comité régional par l'intermédiaire des présidents des sous-régions. 134

PING-PONG

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

DISTRICT D'ILLE-ET-VILAINE

2e série

Banatre bat Fouquet ; Rabiniaux bat Villerbu ; Rabiniaux bat Banatre.

Marchand bat Comboue; Gérard Guy bat Chevallier ; Marchand bat Gérard G.

Rabiniaux bat Marchand, 21-7, 21-9 et 21-14.

3e série

Dayot bat Roussel J. ; Ligot bat Bolelli ; Dayot bat Ligot.

Le Pannetier bat Guenel ; Bregeon bat Roussel ; Bregeon bat Le Pannetier.

Dayot bat Bregeon. 4

CROSS CYCLO-PÉDESTRE

LE 21 FEVRIER, A RENNES : CHAMPIONNAT REGIONAL DE CROSS CYCLO-PEDESTRE

Cette épreuve, organisée par le Comité de Bretagne, aura lieu le 21 février, à Rennes.

Il est rappelé aux sociétés, qu'en outre du classement individuel, il est institué un classement par société à chacune des épreuves sous-régionales, ainsi qu'au championnat régional.

Le classement s'effectuera par l'addition des points obtenus selon le classement des trois premiers équipiers de chaque club, dont obligatoirement un junior au minimum. 1-3-4

BOXE

AU BOXING-CLUB DINANNAIS

Le Comité du Boxing Club Dinannais ayant l'intention d'organiser une réunion de boxe dans l'après-midi du 7 mars, prie les sociétés qui voudraient y participer de bien vouloir envoyer d'urgence à M. Jean Beaumanoir, secrétaire du Boxing-Club rue des Rouairies, à Dinan, le nom et le poids de leurs boxeurs. 3-4

OBSÈQUES

Ces avis tiennent lieu de faire-part.

Les heures sont celles de l'E. Centrale

RENNES. — Les obsèques de **Madame Joseph ROGER** Née Thérèse BRINDEJON décédée 15 E rue de Vincennes, à l'âge de 28 ans, auront lieu le vendredi 12 février, à 10 h., église Notre-Dame.

Inhumation cimetière du Nord.

De la part de M. Roger, son époux; M. Brindejon, son père; de ses frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs, et de toute la famille.

Ni fleurs, ni couronnes.

RENNES. — Les obsèques de **Madame Veuve COGREL** décédée en sa demeure, 77, rue de l'Alma, dans sa 74e année, auront lieu jeudi 11 fév. à 10 h., église Ste-Thérèse.

Inhumation cimetière de l'Est.

De la part des familles Piégeais et Cogrel, ses enfants et petits-enfants; Roussel, Chéron et Brugot.

RENNES. — Les obsèques de **Monsieur Julien TREVET** Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire décédé 47 Bd de Sévigné, à l'âge de 88 ans, auront lieu le jeudi 11 février, à 10 h., église Notre-Dame.

Inhumation cimetière du Nord.

De la part des familles Vettier, Deroy, Rouault, Colin, Roblot.

RENNES. — Les musiciens disponibles sont priés d'assister aux obsèques de leur camarade **Louis RIGOUIN**

Eglise Saint-Pierre, jeudi à 10 h.

PLOUBALAY. — Les obsèques de **Monsieur LESAICHERRE Celestin** décédé en son domicile, au lieu dit Joliet, dans sa 80 année, auront lieu le vendredi 12 courant, en l'église de Ploubalay.

De la part de Mme Lesaicherre, sa veuve; de ses enfants, petits-enfants, et de toute la famille.

DINARD. — Les obsèques de **Madame Albert CHAUVEL** décédée le 7 février, auront lieu le mercredi 10 février, à 10 heures, en l'église de Dinard.

Réunion à l'Hôpital à 9 h. 30.

De la part des familles Chauvel et Lefranc.

BEDEE. — Les obsèques de **Madame Amand DENIEUL** Née Anna THOMAS décédée en sa demeure, dans sa 34e année, auront lieu le vendredi 12 février, à 11 h., en l'église de Bedée.

De la part de M. Amand Denieul, son époux; de Amand, Clément, Gilbert, Clotaire et Rémy Denieul, ses enfants; des familles Denieul, Thomas.

DINAN-QUEVERT. — Les obsèques de **Monsieur Louis BODINEAU** Horticulteur — Capitaine de réserve Chevalier de la Legion d'honneur auront lieu le jeudi 11 février 1943, à 10 h., en l'église Saint-Sauveur.

Réunion à la maison mortuaire, à Cassepot, en Quévert, à 9 h. 15.

De la part de Mme Bodineau, son épouse; M. et Mme Marescq, ses enfants; de ses petits-enfants, de toute la famille et de son fidèle personnel.

St-SERVAN - St-MALO. — Les obsèques de **Oscar VIANE fils** décédé accidentellement à l'âge de 8 ans, auront lieu le jeudi 11 février, à l'église paroissiale.

Réunion place St-Pierre, à 14 h.

De la part de M. et Mme Oscar Viane, négociants en charbon, ses parents, de ses frère, sœurs, grand'mère, oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille.

REMERCIEMENTS

Les familles dont les noms suivent remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie au décès de :

Monsieur Lucien PATRY

Directeur des Etabliss. Darasse Frères Mme L. Patry, ses enfants, toute la famille et ses amis.

Leur chère petite SUZANNE

M. et Mme Pierre Morel, leur fils, et la famille.

Législation administrative

Les emplois réservés

C'est une question d'importance capitale à l'heure actuelle, et cependant c'est une de celles qui n'est solutionnée par aucun texte définitif, le projet législatif se trouvant toujours à l'examen du Conseil d'Etat. Il n'en reste pas moins qu'il y a actuellement en application, une série de documents qui peuvent être invoqués suivant la situation dans laquelle on se trouve.

1° *Candidats classés avant-guerre.* — Tous les candidats classés sur les listes parues les 10 mai, 6 juillet et 29 août 1939 au *Journal officiel*, ont eu la faculté, s'ils n'étaient pas titulaires d'une pension proportionnelle, d'opter pour un pécule aux lieu et place de l'emploi pour lequel ils étaient classés.

Les autres candidats et ceux qui ne veulent pas le pécule, ne pouvaient que demander, *à titre précaire*, la possibilité d'avoir un emploi de même nature que celui pour lequel ils avaient été classés.

2° *Nouveaux candidats.* — Une loi du 6 janvier 1942 a prévu qu'à partir du 1er janvier 1943, les emplois portés sur le tableau annexé à cette loi, seront accordés par priorité aux anciens militaires des armées de terre, de mer et de l'air, qui auront accompli trois ans de service militaire, dont un an au moins de services volontaires.

Les arrêtés ministériels pris par les différents secrétaires d'Etat employeurs n'ont pas encore été publiés, depuis un an que la loi est promulguée.

Il convient toutefois de faire une exception pour l'emploi de garde domanial des forêts, pour lequel le ministre de l'Agriculture a fait connaître les conditions d'accès à ces emplois dont la demande doit être adressée sur timbre au Conservateur des Forêts le plus proche de la résidence des intéressés.

3° *Candidats mutilés.* — La loi sur les emplois réservés aux mutilés, du 30 janvier 1933, et dont la validité a expiré le 31 décembre 1939, n'a pas encore fait l'objet d'un nouveau texte, dont la préparation est actuellement à l'étude au Conseil d'Etat dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Inutile de souligner l'intérêt qui exige la publication de ce texte dans le plus court délai en raison du reclassement des mutilés et malades de la dernière guerre, et des opérations militaires actuelles.

4° *Colonies.* — Dans les colonies, une loi n° 400 en date du 14 mars 1942 a prévu que des mesures sévères pour l'admission dans les cadres européens des administrations et des établissements publics, devraient être appliquées.

Ces mesures sont mêmes exigées dans les fonctions de direction dans un service public, industriel, exploité en régie.

5° *Candidats démobilisés.* — La loi du 6 janvier 1942 a spécifié que toutes les organisations qui occupaient régulièrement plus de 10 salariés de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de 18 ans, peuvent être tenus d'employer au prorata de leur personnel total, une proportion d'ouvriers ou d'employés démobilisés.

Le Commissariat du Reclassement des prisonniers de guerre et des militaires démobilisés de l'armée d'armistice, qui vient d'être créé, s'occupe actuellement des possibilités de reclassement de tous ces candidats qui ont reçu au moment de leur démobilisation soit la prime de 1.000 fr. s'ils ne sont pas militaires de carrière, ou liés par contrat, soit une avance de solde dans le cas contraire.

Les militaires qui, au cours de leur permission de démobilisation, obtiendraient un emploi des collectivités de la loi du 29 octobre 1933, cesseront d'avoir droit à la solde du jour de leur entrée en fonctions.

6° *Pécule des héritiers.* — Pour être complet, il reste à exposer dans cette étude que les héritiers des anciens militaires des armées de terre, de l'air et de mer, décédés et qui étaient inscrits sur les listes d'emplois réservés, peuvent percevoir, en lieu et place du « de cujus », le pécule qui leur revenait par application de l'article 80 de la loi du 31 mars 1928, sur le recrutement de l'armée.

Charles MORNAY.

Il est répondu à toute demande de renseignements militaires ou de pension. Joindre 5 francs pour frais.

DÉMANGEAISONS

Si vous souffrez d'une maladie de la peau, essayez donc l'Eau Précieuse Dépensier.

Elle est utilisée avec succès, depuis un demi-siècle, dans les cas de psoriasis, dartres, acné, eczéma, démangeaisons, boutons, ulcères variqueux, maux de jambes.

Calmante et désinfectante, l'Eau Précieuse Dépensier réveille la vitalité des tissus, sans les irriter et active la cicatrisation. A ces qualités, elle joint l'avantage de la rapidité d'action, de la facilité d'emploi et de la propreté.

En vente toutes pharmacies.

Luttons quotidiennement contre la constipation

La constipation serait moins fréquente chez les sédentaires : employés de bureau, dactylos, fonctionnaires, etc... s'ils prenaient le soir, après le repas, une tasse de tisane VICHYFLORE. Composée de plantes doucement laxatives, hépatiques, stomachiques, associées au sel Vichy-Etat, la tisane VICHYFLORE exerce une action heureuse sur le fonctionnement de l'intestin et sur la digestion. VICHYFLORE, 10 fr. 20 la boîte, toutes Pharmacies.

Imprimerie de L'OUEST-ECLAIR 38, rue du Pré-Botté. RENNES.

Le Gérant : Fr. RALLIER Autorisation P. O. 300

FEUILLETON DE *L'Ouest-Eclair* — N° 14 DU 10 FÉVRIER 1943

Le Trésor de Saint-Bauzille

Roman inédit d'Amour et d'Aventures par André JOUBERT

V

Découvrir les descendants, de branche collatérale, de l'abbé Bouchan, qui vivait à l'époque de la Révolution, n'était certes pas besogne aisée.

Si, dans quelques paperasses remontant à la fin du XVIIIe siècle, se lisait le nom du chapelain, nulle part ne se trouvait le moindre renseignement sur ce digne prêtre ni sur sa famille. Il avait accompagné le comte Horace de Graussin dans sa fuite en 1793. Athos le savait, mais était-il parvenu jusqu'aux détenteurs du parchemin...

Le jeune homme décida de se rendre à Montpellier, de faire visite au notaire qui lui avait, en maintes occasions, témoigné une sollicitude si certaine et souvent désintéressée.

Athos lui exposerait le problème, lui demanderait son avais.

Maître Rousson de Saint-André était le descendant d'une antique lignée de tabellions ayant été, des siècles durant, de père en fils, les hommes d'affaires des comtes de Graussin dont ils avaient géré scrupuleusement les biens et défendu honnêtement les intérêts.

Le notaire s'était montré pour Athos, chaque fois que les circonstances avaient conduit le jeune homme à l'étude de Montpellier, un ami de bon conseil. Peut-être saurait-il indiquer un moyen d'obtenir, sans bourse délier, le renseignement précieux devenu si nécessaire, peut-être, dans les archives de la charge, découvrirait-on des documents relatifs à l'abbé Bouchan ? C'était une chance à tenter...

Montpellier est à 40 kilomètres du château. Athos, avec sa bicyclette, pouvait, sans grande fatigue, sans dépense, aller à la ville et en revenir en un après-midi.

Le lendemain, environ 13 heures, en pleine chaleur, il se mit en route... Jusqu'à Montpellier, le parcours descendait presque constamment. Il effectua la presque totalité du trajet en roue libre, sans avoir besoin de pédaler souvent. Il arriva très frais à la ville. Il n'était pas 15 heures quand il se présenta à l'étude.

Me Rousson de Saint-André réserva l'accueil le plus cordial à son ancien client.

Après l'échange des propos de politesse courtoise qui permirent aux deux hommes de se témoigner leur sympathie, l'entretien sérieux s'engagea.

Athos exposa sa situation avec une franchise totale, sans se douter qu'il n'apprennait rien à Me Rousson de Saint-André. Il confia son dénuement, il avoua, sans gêne aucune et sans taire l'admiration inspirée par le geste, ce qu'il devait au dévouement prodigieux du seul serviteur demeuré à son service.

Le comte aborda l'objet même motivant sa visite.

— J'ai découvert un manuscrit qui, depuis un siècle et demi, a échappé aux regards et sans doute aussi aux recherches de mes ascendants. Ce parchemin a été écrit, sous la Terreur, par mon aïeul, le comte Horace, vingt-deuxième du nom. Il y est question d'un trésor...

Le notaire ne cacha pas la joie que lui procurait cette nouvelle :

(A suivre.)